

COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Le Vendredi 13 novembre 2020 à 20 heures 30 minutes

L'an deux mil vingt, le treize novembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ingouville légalement convoqués en date du six novembre, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude DUBOC, Maire.

Cette séance s'est tenue, à titre exceptionnel, dans la salle de la Liberté, afin de respecter les règles sanitaires en cours liées à la Covid-19.

Etaient présents : M. DUPIN Philippe, M. RIDEL Hugues, M. OUIN Christian, M. RENEUX William, M. DAVID Benoît, M. CARPENTIER Jean-Claude, Mme GAUDRY Patricia, Mme BLONDEL Marie-Thérèse.

Absents excusés : M. MONTIGNY Frédéric, Mme OMER Laure

Secrétaire de séance : M. RENEUX William

Le procès-verbal de la réunion du 18 septembre 2020 est lu et adopté à l'unanimité.

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Monsieur DUBOC précise que, vu les différentes opérations d'investissement en cours, il est nécessaire de procéder à quelques décisions modificatives budgétaires pour être à même de payer ces dépenses d'investissement engagées dès maintenant et ce jusqu'au vote du Budget Primitif 2021 :

Décision modificative N°2

Opération n° 102 Aménagement-équipements des espaces communaux 3 000 €

Décision modificative N°3

Opération N°104 Aménagement du pourtour de la mare 20 000 €

Décision modificative N°4

Opération N° 106 Réhabilitation maison 28 Grande Rue 50 000 €

Décision modificative N°5

Opération N°108 Travaux aménagement DECI..... 2 000 €

Décision modificative N°6

Opération N° 96 Site internet 4 000 €

Décision modificative N°7

Opération N°98 Mobilier de bureau..... 1 000 €

Ces décisions modificatives seront couvertes par un prélèvement sur l'excédent de fonctionnement reporté.

Ces décisions modificatives budgétaires sont adoptées à l'unanimité.

NOMINATION ET FIXATION DES INDEMNITES DE L'AGENT RECENSEUR

Madame Christine ELIE a été sollicitée pour effectuer le recensement de la population organisé par l'INSEE du 21 janvier 2021 au 20 février 2021. Après un échange en mairie pour lui donner toutes les explications utiles, Madame ELIE a accepté cette mission. Elle sera rémunérée pour assurer ce recensement. Monsieur le Maire propose le versement d'une rémunération brute complétée par une indemnité pour frais de déplacement. La proposition est adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

TRAVAUX DE « MISE A NU » de la MAISON d'HABITATION du 28 Grande Rue

Monsieur le maire donne lecture détaillée du devis de l'entreprise La Grainvillaise sollicitée pour effectuer divers travaux de dépose de l'électricité, de démontage des cloisons et parquets tant au rez-de-chaussée qu'à l'étage. Le dépiquage des enduits à différents endroits des façades Nord et Sud et le démontage des lambris et de l'ossature bois des pignons Est et Ouest avec pose préalable d'un échafaudage sur chaque face traitée. Les gravats issus de ces diverses interventions seront évacués par l'entreprise.

Cette opération de « mise à nu » est indispensable pour que l'architecte chargé du projet de réhabilitation complète de cette habitation puisse définir très précisément et très complètement la nature des travaux à réaliser avec un chiffrage précis du projet.

Après divers échanges, le devis de l'entreprise La Grainvillaise est accepté à l'unanimité.

DEVIS « DEFENSE INCENDIE »

Monsieur DUBOC donne lecture de devis demandés pour la fourniture et la pose de 5 poteaux incendie sur la commune.

L'entreprise DELAHAIS de Gerville a transmis un devis (y compris le contrôle de débit après pose) et Monsieur le Maire rappelle qu'un autre devis a été proposé par l'entreprise VEOLIA (agence de Dieppe) sans contrôle de débit après pose.

Après avoir délibéré et considérant qu'il était important de connaître le débit en m3/heure après la pose de chaque poteau incendie, les conseillers présents préfèrent retenir le devis de l'entreprise DELAHAIS.

Le devis de l'entreprise DELAHAIS est accepté à l'unanimité.

DEVIS CONCERNANT DIVERS TRAVAUX COMMUNAUX

- **Esquisse et avant-projet** pour la transformation et la réhabilitation d'une maison d'habitation et pour la construction d'une petite salle de réunion.
Le devis de l'Atelier Cosme Architecture est accepté à l'unanimité.
- **Etude et avant-projet** pour l'aménagement du site et des espaces extérieurs avec recherche d'un environnement adapté avec la mare, la salle polyvalente et la maison à réhabiliter.
Le devis de Monsieur Samuel Craquelin, paysagiste-concepteur est accepté à l'unanimité.
- **Salle polyvalente** : habillage du bas en brique de parement avec 3 ventilations incorporées sur pignon Ouest
Le devis de l'entreprise La Grainvillaise est accepté à l'unanimité.
- **Toiture et clocher de l'Eglise** : réparations d'un solin, nettoyage des chéneaux avec revêtement d'une peinture zinc, réparations des ardoises, fourniture et pose d'une tôle laquée perforée dans le clocher pour éviter l'intrusion des pigeons.
Le devis de l'entreprise Renault Couverture est accepté à l'unanimité.
- **Création de massifs, plantations et bâches** : au carrefour de la RD 925, trois massifs seront mis en place avec pose d'une bâche, une haie de charmille devant les bacs tri et des plantations sur terrain rue des Fleurs. Pose d'une bâche sur le pourtour de la mare rue des fleurs.
Le devis de l'entreprise Vincent - jardins et espaces verts est accepté à l'unanimité.
- **Création du site internet** : Conception, mise en forme, mise en page, développement du site et avec maintenance, sauvegarde, hébergement.
Le devis de l'Entreprise IC4 de Dieppe est accepté à l'unanimité.

- **Logement 17 Grande Rue** : Chaudière de marque DE DIETRICH en remplacement avec fourniture d'une sonde d'ambiance filaire.
Ce devis de l'Entreprise DELAMOTTE de Saint Léonard est accepté à l'unanimité.
- **Bulletin municipal 2020** : mise en forme et en page avec impression du journal communal.
Le devis de l'entreprise IC4 de Dieppe est accepté à l'unanimité ;

SUBVENTIONS SOLLICITEES

Monsieur le maire informe l'assemblée d'une demande d'aide au profit des communes victimes de la tempête ALEX (violentes précipitations) le 3 octobre dernier dans les Alpes-Maritimes. L'association des maires ruraux de France se mobilise pour favoriser la collecte de fonds. Monsieur le Maire propose que la commune fasse un don.
Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Plan Communal de Sauvegarde (PCS) :

Suite aux élections municipales du 15 mars 2020, il est nécessaire de mettre à jour ce document. Ainsi, nous disposerons d'un outil opérationnel d'aide à la décision face à un évènement météorologique ou industriel exceptionnel et d'assurer ainsi la mise en sécurité et la protection des biens et des personnes.

Commission de contrôle des listes électorales :

Cette commission s'assure de la régularité des listes électorales. Cette commission se compose d'un conseiller municipal, d'un représentant de l'administration et d'un représentant du Tribunal de Grande Instance. Monsieur William RENEAUX, conseiller municipal, est élu pour intégrer la commission de contrôle des listes électorales.

Présentation au Conseil Municipal :

Le chef d'escadron LEBIGOT, commandant la compagnie de gendarmerie départementale de Fécamp, propose de rencontrer les membres du conseil municipal lors d'une prochaine réunion du conseil municipal. Il est convenu de le recevoir lorsque les conditions sanitaires seront moins contraignantes.

Cimetière :

Madame BLONDEL Marie-Thérèse signale que les chaînes en métal entourant le Monument aux Morts présentent des traces de rouille. Elles devront être traitées sans trop tarder.

Columbarium : Il ne reste que 2 cases disponibles à ce jour. Il faudra prévoir, début 2021, l'ajout de cinq cases supplémentaires.

Elagage des arbres le long des voiries communales :

Un courrier sera envoyé prochainement aux propriétaires concernés par un élagage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures et quarante-cinq minutes.